

NOM et Prénom :

DOSSIER D'INSCRIPTION
TAÏSO
Saison 2025/2026

A l'inscription, veuillez-vous munir de :

- ☐ **1 Photo d'identité** avec le nom et prénom au dos.
- ☐ **La fiche d'inscription** dûment remplie.
- ☐ **Un certificat médical** avec la mention « apte à la pratique du sport ». Valable 1 an.
- ☐ **Le(s) règlement(s)** (chèque, espèce ou CB).



Nous vous rappelons que vous devez vous inscrire lors de la 2^{ème} séance d'essai !

Pour des questions de responsabilité et d'assurance, tout pratiquant dont le dossier serait incomplet se verra refuser l'accès à l'entraînement, et ce quel que soit son ancienneté au sein du club.

Les dossiers incomplets vous seront restitués.



Union Sportive de Dugny section Judo

Club affilié à la F.F.J.D.A sous le n° CL938080
Dojo Larbi Benboudaoud rue Léo Lagrange 93440 Dugny
Site internet : <http://usdjudo dugny93.e-monsite.com/>



HORAIRES ET COTISATION 2025-2026

Cours	Age	Année	Mardi & Jeudi (confirmé)	Tarif	Cochez le cours correspondant à l'âge
1	4/5 ans	2020 - 2021	17h30 - 18h30	190 €	
2	6/9 ans	2016 - 2019	18h30 - 19h30	190 €	
3	10/13 ans	2012 - 2015	19h30 - 20h30	190 €	
4	14 ans et plus	2011 et avant	20h30 - 22h	200 €	

Cours	Age	Année	Samedi (débutant)	Tarif	Cochez le cours correspondant à l'âge
5	4/5 ans	2020 - 2021	13h - 14h	120 €	
6	6/9 ans	2016 - 2019	14h - 15h	120 €	

Cours	Age	Année	Samedi	Tarif	Cochez le cours correspondant à l'âge
Taïso 100% femmes	14 ans et plus	2011 et avant	15h - 16h	120 €	

Cotisation annuelle	Règlement***
(A) Adhésion* : €	Chèque : Nom de la Banque
(B) Réduction familiale** : %	CB : Nom de la Banque
Sous total (A) - (B) : €	1er : € Mois :
Pass-Sport gouv. - 70 €	2ème : € Mois :
Pass Sport 5ème - 100 €	3ème : € Mois :
Bon loisirs CAF (réservée aux 4-11 ans) - 110 €	4ème : € Mois :
Labaz (réservée aux 15-17 ans) - 100 €	Espèce € Réglé le
Passeport judo + 10 €	
TOTAL : €	
Passeport judo à partir de 7 ans (validité 8 ans) :	☐ Rempli & signé Remis le
Bon Loisirs CAF	☐ Rempli & signé Remis le

Vêtement club			
Kimono judo	☐ 30 €	Taille :	Remis le
	☐ 100 €	Réglé le	☐ Espèce ☐ Chèque ☐ CB
Veste club	☐ 35 €	Taille :	Remis le
		Réglé le	☐ Espèce ☐ Chèque ☐ CB

* Le tarif de l'adhésion comprend (A) : Les frais d'inscription, la licence et de l'assurance FFJDA.

** Réduction familiale (B) : -5% pour les fratries (dès la 2^{ème} inscription).

*** Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.



Union Sportive de Dugny section Judo

Club affilié à la F.F.J.D.A sous le n° CL938080
Dojo Larbi Benboudaoud rue Léo Lagrange 93440 Dugny
Site internet : <http://usdjudo dugny93.e-monsite.com/>

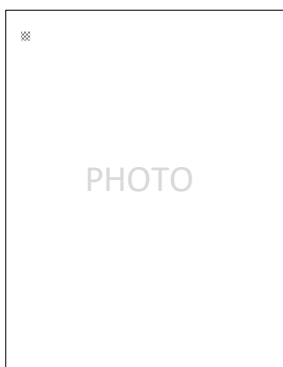


INSCRIPTION 2025-2026

☐ Nouvelle Inscription ☐ Réinscription Taille T-shirt :

Cours : ☐ 7 (samedi de 15h00 à 16h00) née en 2011 et avant

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULE



Nom:

Prénom :

Née le : à

Adresse:

Code postal: Ville:

Tél (fixe): Port. 1 :

Port. 2 :

E-mail: /

I. AUTORISATION UTILISATION D'IMAGE

J'autorise la prise de photographies (*captation, fixation, enregistrement, numérisation*) me représentant dans le cadre des activités du club, et la diffusion / publication de ces photos pour l'édition de documents municipaux ou internes au club (album photos, site internet, affiches publicitaires...)

☐ Oui ☐ Non (cocher la case utile)

La présente autorisation est valable pour la saison en cours et peut être révoquée à tout moment par simple courrier adressé à la présidente du club USD JUDO. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti.

II. AUTORISATION

Je declare avoir pris connaissance :

- Des lieux, jours et heures de mes entraînements ou cours.
- Que la responsabilité de l'US Dugny Judo est strictement limitée aux heures d'entraînements ou cours, à l'intérieur de la salle où ils se déroulent, ainsi qu'à la prise en charge effective du responsable lors des compétitions aux jours, heures et lieux fixés de rendez-vous.
- J'autorise les dirigeants de l'US Dugny Judo à prendre toutes dispositions en cas d'accident survenu pendant la pratique du sport ou lors des déplacements, y compris une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale en ma faveur (à défaut, je serais pris(e) en charge par les services d'urgence).
- Certifie avoir fourni un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique du sport**, datant de moins d'un an (ou avoir rempli le questionnaire de santé réglementaire).
- Reconnais avoir pris connaissance des **statuts** et du **règlement intérieur** de l'US Dugny Judo et m'engage à les respecter, ainsi que les décisions issues des assemblées générales et du comité directeur.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – Objet

Le présent règlement fixe les règles de fonctionnement et de bonne conduite applicables lors des cours de Taïso 100% femmes organisés par l'US Dugny Judo.

Il vise à garantir la sécurité, le respect et le bien-être de toutes les participantes.

Article 2 – Inscription et adhésion

- L'accès aux cours est réservé aux personnes dûment inscrites et à jour de leur cotisation.
- Un certificat médical est obligatoire lors de l'inscription.
- L'adhésion implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – Tenue et hygiène

- La tenue doit être adaptée à la pratique : vêtement de sport propre, chaussures de salle propres (ou pieds nus selon la séance), bouteille d'eau.
- Les cheveux longs doivent être attachés, les bijoux et objets coupants retirés.
- Une hygiène personnelle irréprochable est demandée pour le confort de toutes.

Article 4 – Respect et comportement

- La ponctualité est exigée afin de ne pas perturber le déroulement de la séance.
- Le respect entre les pratiquantes, envers les encadrants et envers le lieu est obligatoire.
- Toute attitude discriminatoire, violente ou irrespectueuse entraînera l'exclusion immédiate.

Article 5 – Sécurité

- Chaque participante s'engage à signaler toute douleur ou problème de santé avant la séance.
- Les exercices doivent être réalisés conformément aux consignes données par l'enseignant.
- L'utilisation du matériel mis à disposition doit se faire avec soin.

Article 6 – Vie collective

- Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant les cours.
- Il est interdit de filmer ou de photographier sans autorisation préalable de l'enseignant et des participantes concernées.
- Après chaque séance, le matériel utilisé doit être rangé correctement.

Article 7 – Responsabilité

- L'US Dugny Judo décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels dans l'enceinte du dojo.
- Chaque participante est responsable de son assurance personnelle en complément de la licence fédérale.

Article 8 – Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner :

1. Un rappel à l'ordre verbal.
2. Une exclusion temporaire.
3. Une exclusion définitive sans remboursement de la cotisation.

A DUGNY, le.....

Signature :